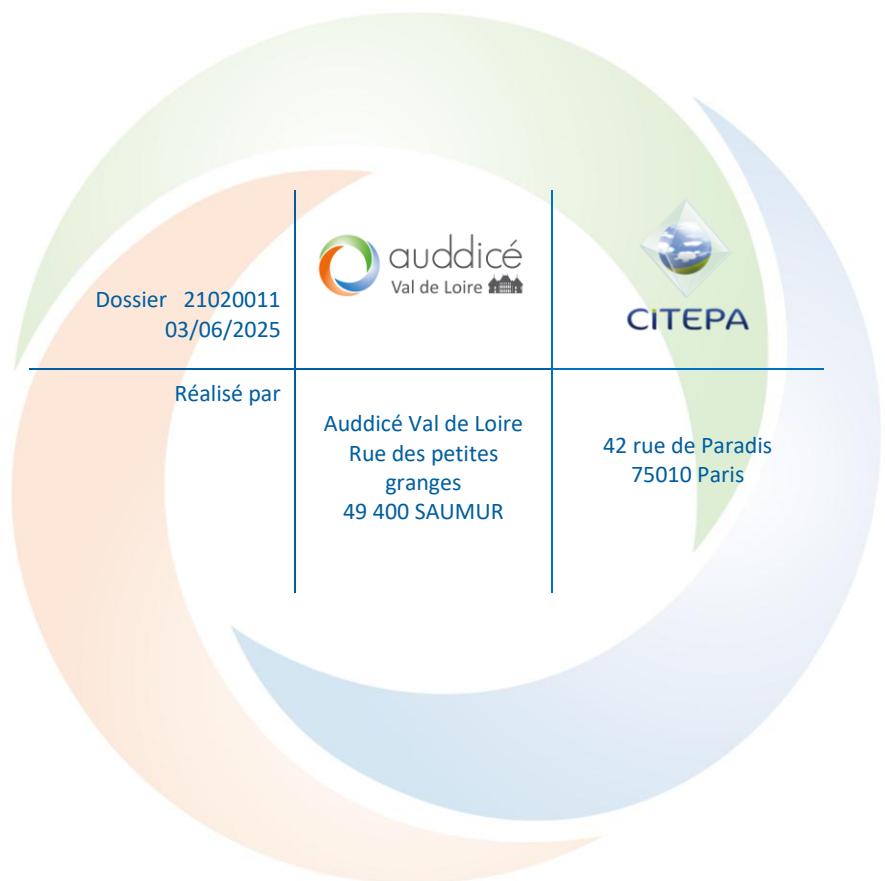


# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## Résumé Non Technique



Rapport final



# Plan Climat Air Energie Territorial

## Résumé Non Technique

Rapport final

PETR Pays de Gâtine

Version	Date	Description
Rapport final	03/06/2025	Résumé Non Technique (RNT)

	Nom - Fonction
Rédaction	Sarah AUTEXIER – cheffe de projet – auddicé Val de Loire



Agence  
Hauts-de-France



Agence  
Grand-Est



Agence  
Île-de-France



Agence  
Seine-Normandie



Agence  
Auvergne  
Massif-Central



Agence  
Val-de-Loire



Agence  
Bourgogne  
Franche Comté



Agence  
Sud



Agence  
Belgique

Agir pour l'avenir  
*de vos projets*

auddice.com

## TABLE DES MATIERES

---

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 1. CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 2. LES POINTS CLES DU DIAGNOSTIC ET DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ..</b>	<b>7</b>
2.1    Consommation d'énergie .....	7
2.2    Energies renouvelables.....	9
2.3    Emissions de gaz à effet de serre .....	10
2.4    Séquestration carbone .....	11
2.5    Adaptation au changement climatique .....	12
2.6    Emissions de polluants atmosphériques .....	13
2.7    Etat initial de l'Environnement .....	15
<b>CHAPITRE 3. LA CONSTRUCTION DU PCAET .....</b>	<b>18</b>
3.1    Stratégie .....	18
3.2    Plan d'actions .....	19
3.3    L'analyse environnementale .....	20
3.4    Analyse des effets sur le réseau Natura 2000 .....	27

# AVANT-PROPOS

La démarche PCAET a été initiée en 2019 sur le territoire du PETR du Pays de Gâtine.

Cette démarche d'élaboration du PCAET a été mutualisée à l'échelle des 3 EPCI membres du PETR Pays de Gâtine : CdC Airvaudais Val du Thouet, CdC Parthenay-Gâtine et CdC Val de Gâtine.

Néanmoins la compétence PCAET est restée aux mains de chacun des EPCI. Chaque EPCI disposera de son PCAET et pourra ainsi agir sur son territoire dans le cadre de sa compétence PCAET.

Cette organisation territoriale a conduit à proposer l'agencement des pièces suivantes :

- Le ***diagnostic territorial*** : document commun au territoire et aux EPCI ;
- La ***stratégie territoriale*** : document commun au territoire et aux EPCI ;
- La ***stratégie déclinée par EPCI*** : document qui propose pour le territoire de Gâtine et pour chaque EPCI des choix stratégiques chiffrés détaillés ;
- Les ***plans d'actions du territoire et des EPCI*** : document qui propose pour le territoire de Gâtine et pour chaque EPCI des plans d'actions adaptés et détaillés. Chaque EPCI mettra en œuvre dans le cadre de sa compétence son propre plan d'actions ;
- L'***évaluation environnementale stratégique*** : document commun au territoire et aux EPCI ;
- Le ***résumé non technique*** : document commun au territoire et aux EPCI.

# CHAPITRE 1. CONTEXTE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Gâtine est situé au cœur du département des Deux-Sèvres en région Nouvelle-Aquitaine. Ce territoire compte 65 758 habitants (INSEE 2018) sur une superficie de 1 600km<sup>2</sup> divisé en 78 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 réparties au sein de 3 communautés de communes : l'Airvaudais-Val du Thouet, Parthenay-Gâtine et Val de Gâtine.

## Périmètre et groupements de communes du Pays de Gâtine au 1<sup>er</sup> janvier 2021

nombre de communes : 78  
population municipale 2021 : 65 758  
superficie : 1 624 km<sup>2</sup>  
densité : 40,5 hab/km<sup>2</sup>  
communes supérieures à 2 000 hab : 5

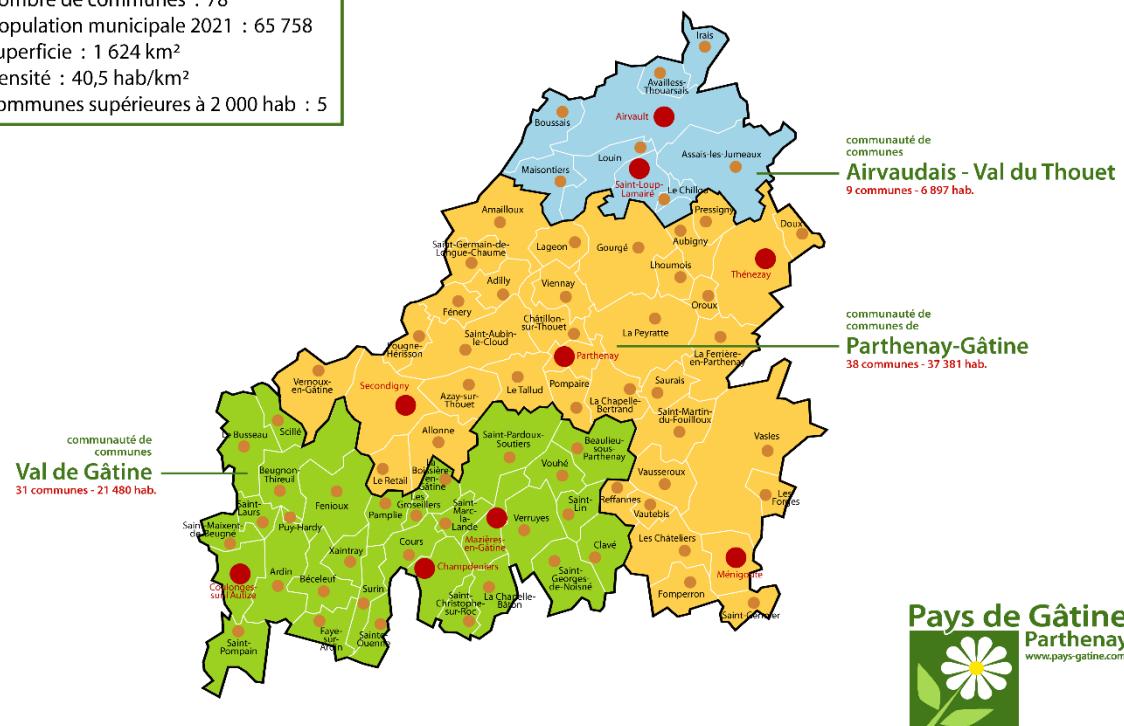


Figure 1. Périmètre et groupement de communes du Pays de Gâtine au 1<sup>er</sup> janvier 2021 - PETR

Entre 1999 et 2009 le territoire du Pays de Gâtine connaît une croissance démographique avec un gain de 5,4% de population. Cette croissance s'est essoufflée avec un ralentissement général y compris dans les communes du Sud du territoire où la population se stabilise entre 2011 et 2016 alors qu'elle décroît dans les autres parties du territoire avec une variation annuelle de la population entre -0,1% et -0,3%.

La réalisation de l’Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET du Pays de Gâtine et ses déclinaisons par EPCI (Communautés de communes de Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine et l’Airvaudais-Val du Thouet) intervient dans un cadre réglementaire et politique.

Elle repose sur l’article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 qui modifie les plans climat énergie territorial (PCET), projets territoriaux axés sur l’énergie et le changement climatique, tels qu’ils étaient définis à l’article L 229-26 du code de l’environnement.

Le Plan Climat Air Energie du Pays de Gâtine est conforme au décret d’application n°2016-849 du 26 juin 2016.

## CHAPITRE 2. LES POINTS CLES DU DIAGNOSTIC ET DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 2.1 Consommation d'énergie

Sur le territoire du Pays de Gâtine, la consommation énergétique totale s'élève à **2 635 GWh** en 2015. Cela représente **environ 23% de la consommation énergétique du département** des Deux-Sèvres qui s'élève à 11 478 GWh, alors que le Pays de Gâtine compte 17% de la population du département des Deux-Sèvres. La consommation énergétique du Pays de Gâtine représente 1,5% de celle de la région Nouvelle-Aquitaine.

La consommation par habitants s'élève à **40 MWh** sur le territoire.

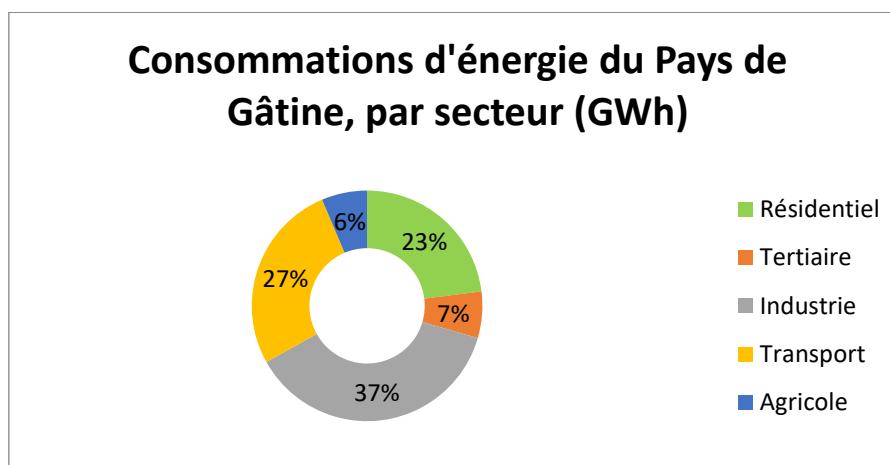


Figure 2. Consommations énergétiques par secteur – AREC 2019

Ces consommations sont dues au secteur industriel (3 sites concentrent les principales consommations) et au secteur des transports qui sont les plus gros consommateurs d'énergie avec respectivement 37% et 27% des consommations énergétiques du territoire. En cumulant le secteur résidentiel et tertiaire, le bâtiment compte pour 30% des consommations d'énergie du territoire du Pays de Gâtine.

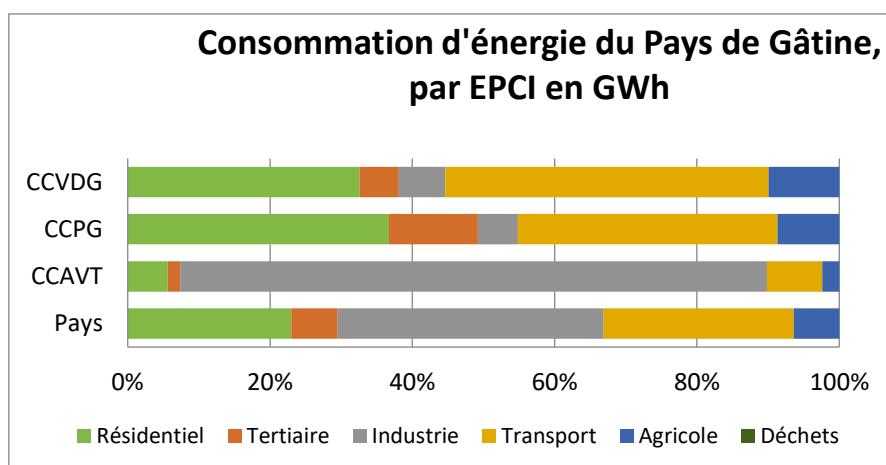


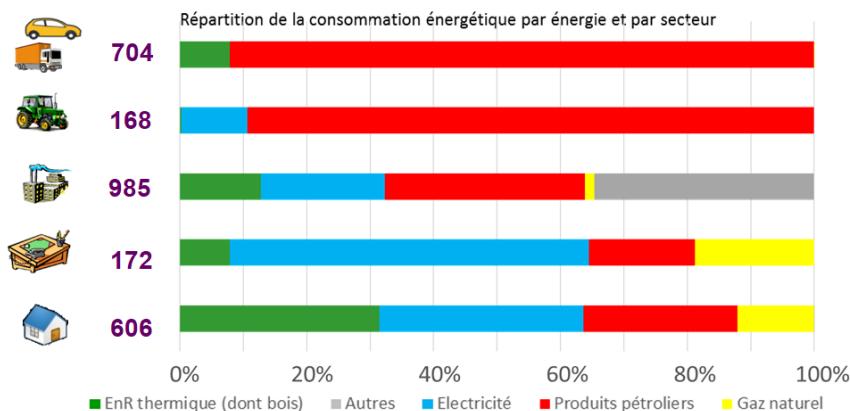
Figure 3. Consommations d'énergies du Pays de Gâtine, par EPCI et par secteur – AREC 2019

Pour la Communauté de commune Airvaudais-Val-du-Thouet, la consommation totale d'énergie s'élève en 2015 à **1 083 GWh**, soit 41% de la consommation totale d'énergie du Pays de Gâtine. Cette consommation est due au fait de la forte part de consommation provenant du secteur industriel (82%, venant principalement du secteur de la fabrication de plâtre, chaux et ciment qui est un secteur fortement énergivore).

Pour la communauté de communes de Parthenay-Gâtine, la consommation totale d'énergie s'élève en 2015 à **958 GWh**, soit 36% de la consommation énergétique du Pays de Gâtine. C'est le secteur résidentiel qui se retrouve en tête (37% des consommations sectorielles) suivi de près par le secteur des transports.

Sur le territoire de Val de Gâtine, la consommation totale d'énergie s'élève en 2015 à **595 GWh**, soit 36% de la consommation énergétique du Pays de Gâtine. Le secteur des transports est le plus fort consommateur d'énergie, (45% des consommations du territoire), le, second secteur est le secteur résidentiel (33% des consommations).

En ce qui concerne le mix énergétique du territoire, les besoins en produits pétroliers sont prédominants (49 % environ), suivis de l'électricité (19 %). La demande en produits pétroliers est directement liée aux besoins du secteur des transports et du secteur agricole. Pour chacun de ces secteurs, les produits pétroliers représentent près de 90% de leur consommation énergétique. Quant à l'électricité, la demande provient principalement du secteur tertiaire (éclairage des vitrines de commerces, équipement informatique des bureaux, climatisation).

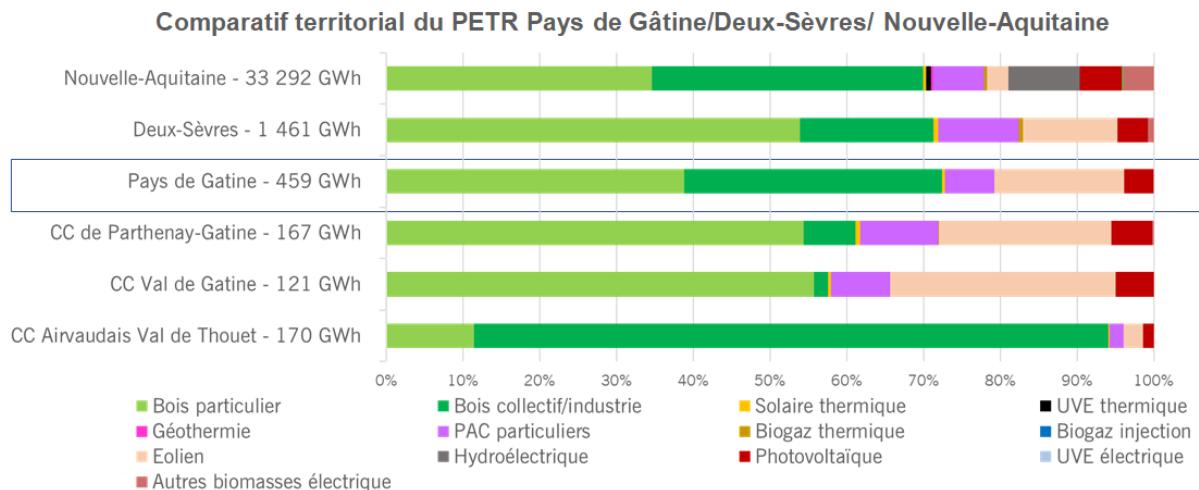


**Figure 4.** Répartition des consommations énergétiques du Pays de Gâtine par énergie et par secteur, en GWh – AREC 2019

Les énergies fossiles carbonées sont globalement fortement représentées au sein de chaque secteur, notamment dans l'industrie et les transports. Il est donc possible d'identifier un enjeu de substitution de cette forme d'énergie à l'échelle de tous les secteurs.

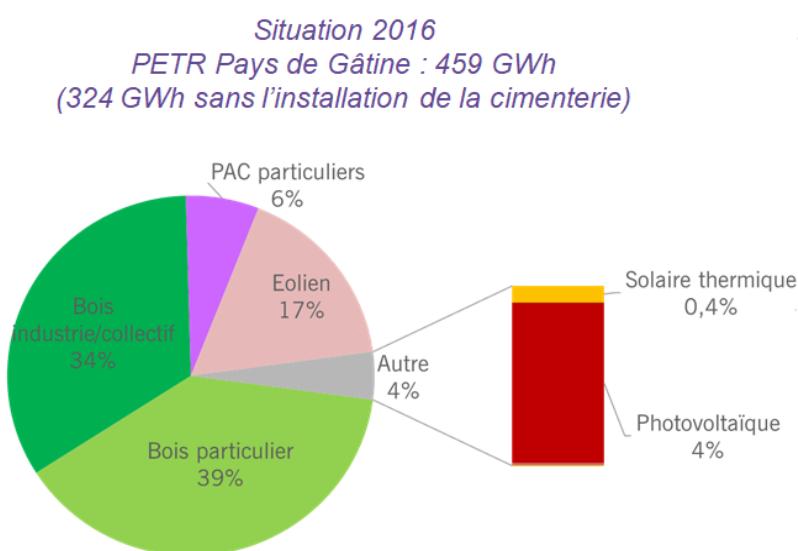
## 2.2 Energies renouvelables

La production d'énergie d'origine renouvelable du territoire du Pays de Gâtine en 2016 s'élevait à 459GWh. Ainsi, les différentes sources d'énergies renouvelables du Pays de Gâtine produisent en 2016, 364GWh pour répondre aux besoins thermiques (79%) et 95 GWh pour répondre aux besoins électriques (21%).



Comparatif territorial de la production d'énergie renouvelable – AREC, 2016, 2016

Cette production d'énergies renouvelables représente 19,5% de sa consommation énergétique totale du Pays de Gâtine. Sur le territoire de l'Airvaudais-Val du Thouet cette part d'énergies renouvelables représente 16,3%, 20,3% pour Parthenay-Gâtine et 23,9% pour Val de Gâtine.



Le mix énergétique du territoire du Pays de Gâtine est marqué par la prédominance du bois énergie qui représente plus de 70% de la production d'EnR, suivi de la filière de l'éolien avec 17% de la production énergétique renouvelable.

Les autres filières présentes sur le territoire représentent 11% de la production d'EnR.

**Figure 5.** Situation de la production d'énergie renouvelable– AREC, 2016

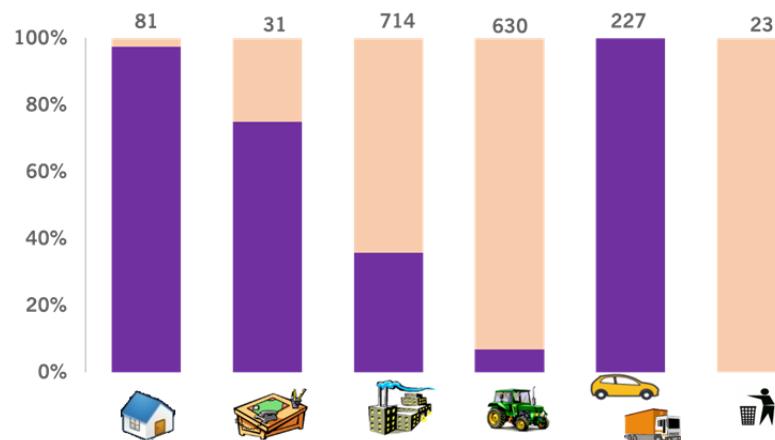
Avec cette production d'énergies renouvelables, le territoire de Gâtine couvre 25% de la consommation thermique d'énergie (bois-énergie, solaire et PAC particuliers) et 26% de la consommation électrique d'énergie (éolien et photovoltaïque).

## 2.3 Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES sur le territoire du Pays de Gâtine **s'élèvent à 1 707 ktCO2e en 2015** soit 34% des émissions du département des Deux-Sèvres et 3% des émissions de la région Nouvelle Aquitaine.

Ces émissions représentent 26 tonnes de CO2e par an par habitant ce qui est considérable pour le territoire sachant qu'à l'échelle régionale on retrouve un peu plus 8 tCO2e par habitant. Sur l'ensemble des communautés de communes ce chiffre est supérieur.

Ces émissions sont en majeure partie d'origine non énergétique (à 63%), elles s'élèvent à 1080 ktCO2e contre 627 ktCO2e pour les émissions d'origine énergétique.

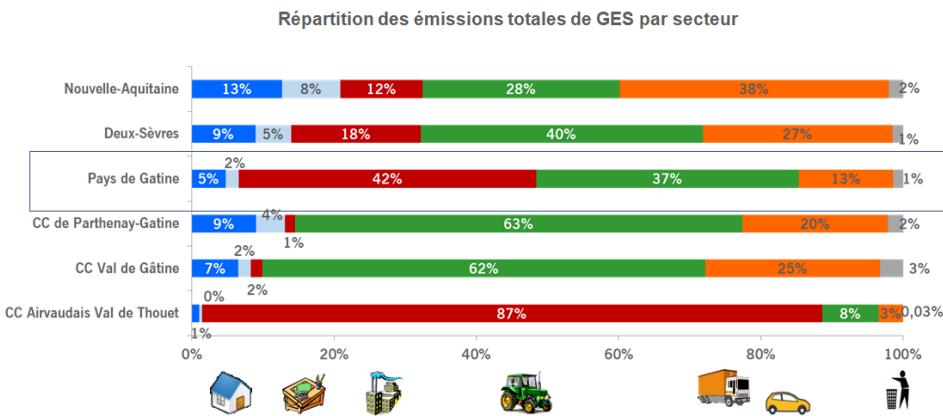


**Figure 6.** Répartition des émissions de gaz à effet de serre du PETR du Pays de Gâtine en ktCO2e par origine et par secteur – AREC 2019

*Pour la Communauté de commune Airvaudais-Val-du-Thouet, les émissions de GES s'élève en 2015 à 803 ktCO2. Le secteur industriel est le principal émetteur de gaz à effet de serre avec 701 ktCO2e en 2015.*

*Pour la communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les émissions de GES s'élève en 2015 à 550 ktCO2. Pour la communauté de communes de Parthenay-Gâtine la première source d'émission est le secteur agricole (346ktCO2e) suivi par le secteur des transports (113 ktCO2e).*

*Sur le territoire de Val de Gâtine, la consommation totale d'énergie s'élève en 2015 à 354 ktCO2. Les sources d'émission sont identiques à la Parthenay-Gâtine avec respectivement 220 ktCO2 pour le secteur agricole et 87 ktCO2 pour le secteur du transport.*



**Figure 7.** Répartition des émissions de gaz à effet de serre du Pays de Gâtine en ktCO2 par secteur et par territoire – AREC 2019

## 2.4 Séquestration carbone

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent quant à eux entraîner des émissions de carbone. Ce secteur est appelé UTCAF (utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie) et la différence entre les séquestrations et les émissions est calculée en estimant :

- Les stocks de carbone en place, tant pour la biomasse aérienne (forêts et haies) que pour les sols de toutes les catégories d'occupation du sol (cultures, forêts, prairies, espaces artificialisés, espaces verts, milieux humides),
- Les surfaces d'occupation du sol et de changements d'occupation du sol pour ces différentes catégories.

Le stockage additionnel de carbone du territoire du Pays de Gâtine s'élève à **95 ktCO2e /an**. Le stockage de carbone représente **5,6% des émissions de GES** totales du territoire.

## 2.5 Adaptation au changement climatique

Les principales vulnérabilités du territoire ont été identifiées et analysées. Les plus fortes vulnérabilités sont présentées ci-dessous.

### Vulnérabilité avec exposition forte – Sensibilité très forte

Thématique	Aléas	Incidences potentielles
Eau	Augmentation des températures  Evolution du débit des rivières et cours d'eau –  Sécheresse	Diminution de la quantité et de la qualité de l'eau, problématique des conflits d'usage liés à la disponibilité de la ressource et de l'évolution de la demande, dégradation des écosystèmes, problématique du renouvellement de la ressource.
Agriculture	Augmentation des températures  Sécheresse :	Evolution des rendements, dérèglement des cultures et de leur saisonnalité, développement d'espèces invasives, ravageurs et des maladies. Conflits d'usage lié à la ressource, stress hydrique des animaux, dégradation des cultures et de la productivité des prairies, baisse des rendements agricoles.
Biodiversité et bocage	Augmentation des températures  Sécheresse :	Perte de biodiversité, nécessité d'adaptation des plantations, développement des espèces nuisibles, invasives et des parasites.

### Vulnérabilité avec exposition forte – Sensibilité moyenne

Thématique	Aléas	Incidences potentielles
Energie	Augmentation des températures	Hausse des demandes énergétiques en été, (climatisation) et baisse de la demande en hiver, possibilité d'augmentation de la production solaire.
Urbanisme, habitat, aménagement	Augmentation des températures  Retrait et gonflement des argiles	Inconfort en été et hausses des consommations énergétique en été (liées au rafraîchissement) et baisse en hiver. Fragilisation des bâtiments et risque de fissures.
Industrie	Retrait et gonflement des argiles	Risque de dégradation des bâtiments (fissures, distorsion des portes et fenêtres, dislocation dallages et cloisons...).
Tourisme	Sécheresse	Accessibilité des étangs de baignade (développement de cyanobactéries), activité de pêche, modification des pratiques touristiques et des paysages, perte de biodiversité
Biodiversité et bocage	Evolution du débit des rivières et cours d'eau	Baisse de la quantité en eau et réchauffement des cours d'eau, conflits d'usages.

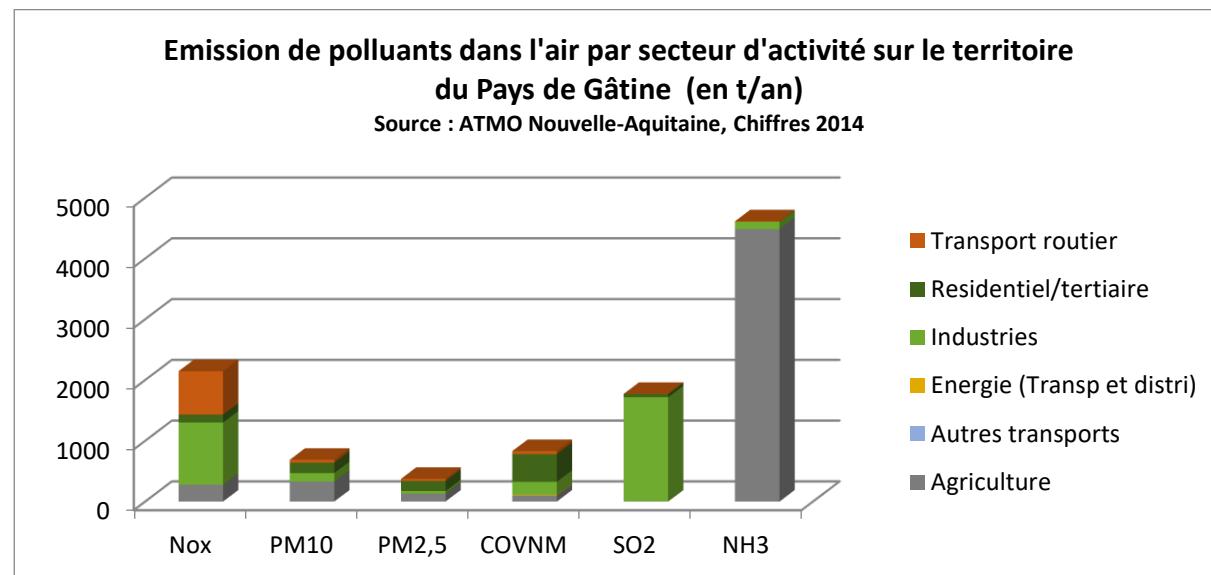
### Vulnérabilité avec exposition forte – Sensibilité moyenne

Thématique	Aléas	Incidences potentielles
Eau	Retrait et gonflement des argiles	Augmentation de la pollution des nappes
Urbanisme, habitat, aménagement		Augmentation de la consommation d'eau liée aux espaces publics, de loisir et équipements publics (stades), maintien des espaces de respiration dans les espaces urbains.
Santé	Augmentation des températures	Développement d'espèces invasives, augmentation des maladies à vecteur et des parasites.
Industrie	Augmentation des températures	Hausse des consommations énergétiques en été (et baisse en hiver), dégradation des conditions de travail.

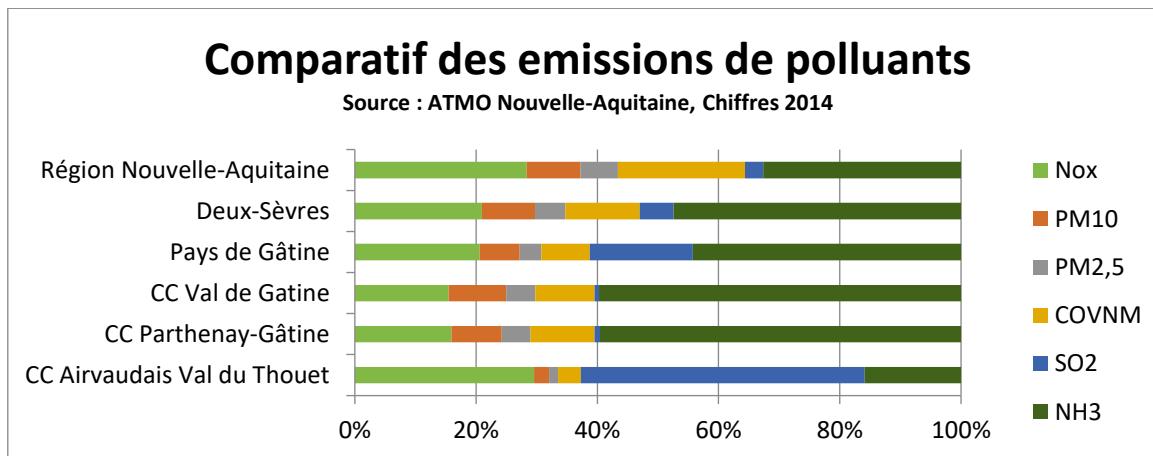
## 2.6 Emissions de polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, notamment la combustion des énergies fossiles et de combustibles issus de la biomasse, pour les transports et la production de chaleur. Par conséquent, ces deux problématiques sont étroitement liées en termes d'actions publiques.

Les polluants les plus présents sur le territoire sont l'**ammoniac (NH3)** avec **4 612t/an en 2014** et l'**oxyde d'azote (NOx)** avec une pollution qui s'élevait à **2 147 t/an en 2014**.



**Figure 8.** Emission de pollution par type de polluants et par secteurs en tonnes par an – ATMO Nouvelle Aquitaine



**Figure 9.** Comparatif des émissions de polluants atmosphériques par sources et par territoires – ATMO Nouvelle Aquitaine

**Une part importante de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote sur la Communauté de communes de l'Airvaudais-Val du Thouet :** En effet, ce polluant est bien plus présent sur le territoire que sur les autres EPCI de la Gâtine. Il est également supérieur à la moyenne régionale et départementale. La cause de cette forte proportion de polluants est issue de la présence d'un important tissu industriel sur cette communauté de communes.

**Une part légèrement élevée d'ammoniac sur le territoire de Parthenay-Gâtine et de Val de Gâtine :** Les émissions d'ammoniaque sont légèrement plus importantes que celle de la région et du département. Ce phénomène s'explique par l'importante de l'activité agricole sur ces territoires. Une petite part de ces émissions est également issue de l'industrie agro-alimentaire pour le territoire de Val de Gâtine (EARL Cosmoporc, EARL Deligne, SCEA Perron, SAS Accouavage, SCEA Madiporc).

## 2.7 Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques (gaz à effet de serre, pollution de l'air, consommation énergétique, énergies renouvelables, vulnérabilité, stockage carbone).

Niveau d'enjeu	Thématisques	Enjeux
Majeurs	L'habitat, la mobilité et les risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des risques de précarité liés à la mobilité</li> <li>Prise en compte des risques naturels et industriels et de leurs évolutions dans les choix d'urbanisme</li> <li>Limiter les pollutions atmosphériques en travaillant avec les acteurs du territoire, dont le monde agricole</li> <li>Proposition d'une offre de soins permettant le maintien à domicile et le développement du territoire</li> <li>Développement d'aménagement de voies cyclables / douces</li> <li>Réflexion sur les nouvelles formes de mobilité : transport solidaire, voies douces, plus de souplesse à demander aux lignes régulières</li> <li>Renforcement du risque caniculaire à même de fragiliser les populations âgées et plus globalement, à même de questionner les modes de vie en Gâtine</li> <li>Renforcement des risques allergènes</li> <li>Renforcement du risque d'inondation en période estivale et une population touchée plus nombreuses</li> <li>Fragilisation des bâtiments par le risque de fissuration et d'effondrement</li> <li>Augmentation des maladies dites « tropicales »</li> </ul>
	Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des cours d'eau et des zones humides (herbicides, qualité, berges, état écologique...)</li> <li>Préservation de la ressource en eau (qualité et quantité)</li> <li>Adaptation au changement climatique notamment en lien avec la ressource en eau pour les activités humaines</li> <li>Anticipation des conflits d'usage de la ressource en eau (irrigation, consommation humaine, loisirs et valeur patrimoniale) dans un contexte de changement climatique</li> <li>Protection des têtes de bassins versants (qualité de l'eau en aval, céréaliculture...)</li> <li>Une gestion transversale et globale de la trame aquatique (synergie des acteurs de l'eau, des acteurs agricoles...)</li> </ul>
	Le patrimoine paysager	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des marqueurs identitaires des différentes unités paysagères</li> <li>Amélioration des transitions urbaines</li> <li>Préservation de la diversité paysagère, en lien avec la diversité biologique</li> <li>Maintien et renforcement du bocage sur le territoire</li> <li>Reconquête globale des rôles du bocage : économique, énergétique, arboricole, hydraulique, écologique et paysager</li> <li>Maintien de la présence de l'arbre, sous toutes ses formes, dans le paysage (en fonction des unités paysagères)</li> <li>Limitation des secteurs d'enrichissement (fond de vallées...)</li> <li>Amélioration de l'intégration paysagère des franges bâties et de la qualité des entrées de villes</li> <li>Limitation de l'uniformisation des aménagements des villages et lotissements</li> <li>Amélioration de la prise en compte des publicités dans les paysages</li> <li>Maîtrise et régulation des projets d'énergies renouvelables (éolien et solaire)</li> <li></li> <li>Identification de la définition de l'identité de la Gâtine (bocage, haie, étang, plan d'eau, ruisseau, rivière)</li> <li>Maintien de l'élevage herbagé la majeure partie de l'année</li> <li>Maintien de l'élevage herbagé avec de bonnes pratiques écologiques</li> <li></li> <li>Accompagnement des hommes et des femmes du territoire qui protègent et valorisent notre paysage (Agriculteurs, associations de protection de l'environnement, associations de chasseurs)</li> <li>Protection des paysages bocagers en maintenant et en développant l'élevage et les circuits courts</li> </ul>

Niveau d'enjeu	Thématisques	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation et renforcement de la qualité paysagère du territoire (bocage et plaine) favorisant la biodiversité</li> <li>Fragilisation des éléments arborés et aquatiques par une possible mutation des pratiques agricoles</li> <li>Résilience des paysages de plaine moins vulnérables au dérèglement climatique du fait de marqueurs arborés ou aquatiques moins prononcés</li> <li>Mutation des paysages de vallée par des assecs plus prononcés, induisant un renouvellement des ripisylves et des zones humides</li> </ul>
<b>Importants</b>	<b>L'économie, le tourisme et les ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des commerces de proximité</li> <li>Consolidation des savoir-faire locaux</li> <li>Conservation d'un tissu économique diversifié</li> <li>Développement des secteurs économiques ayant un effet moteur sur le territoire</li> <li>Elargissement et croisement des publics des différents évènements du territoire</li> <li>Développement des filières courtes en lien avec le tourisme vert et la valorisation des produits locaux</li> <li>Développement de formations en lien avec les besoins de main-d'œuvre</li> <li>Développement de la fibre sur le territoire</li> <li>Attractivité du territoire pour les jeunes (formations, logements, emplois)</li> <li>Mutualisation d'espaces pour répondre à des besoins nouveaux (co-working)</li> <li>Développement d'une dynamique alliant environnement et activités économiques (notamment agricole) pour rendre le territoire attractif en s'appuyant sur l'identité gâtinaise</li> <li>Améliorer la « communication » sur le territoire pour augmenter son attractivité auprès des travailleurs et des touristes</li> <li>Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs</li> <li>Maintien de l'aide à domicile</li> <li>Reconquête d'une offre de soins locale</li> <li>Adaptation des activités économiques dépendantes de ressources locales et fragilisées par la crise climatique : eau, produits alimentaires...</li> </ul>
	<b>Le patrimoine historique et paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation et entretien du patrimoine vernaculaire et du patrimoine bâti (spécificités architecturales, petite hydraulique, petit patrimoine rural)</li> <li>Maintien de la dynamique associative</li> <li>Adaptation du patrimoine bâti traditionnel aux améliorations énergétiques du bâti sans le dénaturer</li> <li>Harmonisation des stratégies de valorisation du patrimoine bâti</li> <li>Renouvellement des bénévoles (développement du sens du mot « citoyen » : transmission, implication, engagement)</li> <li>Modernisation du tissu associatif et collectif</li> <li>Intégration des enjeux de la transition écologique dans les dynamiques culturelles</li> <li>Coordination des associations tout en préservant leur autonomie</li> <li>Mise en commun de la communication</li> <li>Maintien de la transmission des savoir-faire (langages, entretiens de haies...)</li> <li>Mixité nécessaire entre évènementiel et propositions culturelles à l'année</li> <li>Développement des offres culturelles numériques</li> <li>Développement de l'identité gâtinaise pour faire connaitre le territoire aux touristes, mais aussi aux habitants</li> <li>Fragilisation du patrimoine par des risques d'effondrement et de fissuration</li> </ul>
	<b>Patrimoine naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Freiner la fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels</li> <li>Amélioration des connaissances naturalistes et de l'accès aux informations</li> <li>Restauration du bocage et affirmation de son intérêt</li> <li>Préservation du patrimoine naturel, facteur de la qualité de vie et de l'attractivité sans devenir un sanctuaire</li> <li>Maintien du système polyculture-élevage et élevage à l'herbe avec des pratiques durables</li> <li>Conservation de la diversité des paysages liés à l'identité de la Gâtine</li> <li>Valorisation et rayonnement de l'activité sylvicole locale</li> <li>Renforcement du rôle de la biodiversité, marqueur de l'identité de notre territoire et force motrice de son développement</li> <li>Intégration des habitants en tant qu'acteurs de la protection du patrimoine naturel</li> <li>Gestion durable des taillis</li> <li>Accompagnement des replantations (choix des espaces, mélange des essences) en intégrant les enjeux du changement climatique</li> </ul>

Niveau d'enjeu	Thématiques	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement de plantation de « boisements compensateurs » (liés à des projets d'infrastructures de grande envergure)</li> <li>• Un renforcement du risque de feux de forêt et des cultures</li> <li>• Un renforcement de la mortalité des essences non adapté à une hausse des températures et à des sécheresses récurrentes (exemple des châtaigniers)</li> <li>• Un renforcement des risques pathogènes</li> <li>• Disponibilité moindre de la ressource en eau pour les activités humaines</li> <li>• Fragilisation de la biodiversité et des milieux naturels aquatiques</li> <li>• Fragilisation du secteur agricole face à l'incertitude de la saisonnalité des pluies</li> <li>• Risques d'inondation renforcés notamment en période estivale</li> <li>• Assèchement des zones humides et de certains plans d'eau</li> <li>• Renforcement de l'intensité des périodes d'étiage et de l'eutrophisation des cours d'eau et plans d'eau</li> <li>• Inadaptation des essences culturelles (pommiers, chênes, saules, néfliers...) au scénario le plus optimiste du GIEC</li> <li>• Pression de la faune migrant depuis le Sud de l'Europe</li> <li>• Développement de nouveaux agents pathogènes</li> <li>• Renforcement de la mortalité des essences non adaptées à une hausse des températures et à des sécheresses récurrentes</li> </ul>
L'agriculture		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien d'une diversité des productions agricoles pour préserver le paysage et la ressource en eau</li> <li>• Maintien, valorisation et restauration du bocage lié à l'élevage extensif, en intégrant les enjeux du changement climatique</li> <li>• Evolution du métier d'éleveur (revenu, temps de travail)</li> <li>• Intégration des enjeux de l'eau sous toutes ses formes : Qualité / ressource / disponibilité / accès et en lien avec les changements climatiques</li> <li>• Montée en gamme des produits (amélioration / Label / démarcation / Label Parc)</li> <li>• Développement de la vente directe et de la production directe (circuits courts)</li> <li>• Diversification et création de liens entre les filières</li> <li>• Accompagnement de la transmission des exploitations</li> <li>• Evolution des parcelles difficiles à exploiter</li> <li>• Disparition des prairies permanentes</li> <li>• Harmonisation de la protection des haies (documents d'urbanisme...)</li> <li>• Maintien du bien-vivre en Gâtine et de la fierté d'y vivre</li> <li>• Adaptation des races locales au changement climatique</li> <li>• Evolution des pratiques agricoles plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques</li> <li>• Pression sur la ressource en eau</li> <li>• Baisse des rendements agricoles (céréales, fourrage, lait, viande...)</li> </ul>

**Tableau 1.** Synthèse et classification des enjeux environnementaux

## CHAPITRE 3. LA CONSTRUCTION DU PCAET

### 3.1 Stratégie

La construction de la stratégie s'est faite en plusieurs étapes :

- **Étape 1** : La définition de la stratégie s'est inspirée des travaux communs déjà menée sur le territoire, dont :
  - Le SCoT qui est le document cadre en termes d'aménagement et d'urbanisme. Les 36 objectifs du DOO ont servis de base à l'élaboration des axes stratégiques du PCAET.
  - Le projet de Parc Naturel Régional qui vise à développer durablement le territoire rural et habité de la Gâtine, reconnu au niveau national pour sa valeur patrimoniale et paysagère.
- **Étape 2** : Plusieurs ateliers de concertation se sont déroulés, avec les élus, des acteurs et les agents du territoire. Les propositions issues des ateliers ont permis de compléter la stratégie du PCAET.
- **Étape 3** : Une trame stratégique a été présentée en COTECH, puis les membres du COTECH ont pu étudier le document et envoyer leurs remarques supplémentaires au PETR. La trame a ainsi évolué pour être plus cohérente, plus logique.
- **Étape 4** : La stratégique a été présentée en Conseil Communautaire des EPCI pour avis et validation.
- **Étape 5** : Des ajustements ont été opérés sur la stratégie chiffrée.



**Figure 10.** Les axes de la stratégie territoriale

## 3.2 Plan d'actions

Axes	n° fiche	Fiches PCAET
La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat	0	Gouvernance et communication autour du PCAET
Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	1	Créer des "îlots de fraîcheur dans les villes et villages
	2	Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économique en foncier
	3	Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé
	4	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics
Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine	5	Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce
	6	Soutenir le déploiement d'une mobilité alternative
Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire	7	Un tourisme durable qui valorise l'identité du territoire
	8	Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire
	9	Privilégier les achats responsables des collectivités locales
	10	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique
	11	Réaliser un diagnostic du stockage de carbone dans les sols agricoles en fonction des pratiques culturelles
Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	12	Organiser une stratégie alimentaire territoriale en favorisant les circuits-courts de proximité à l'échelle des EPCI ou du Pays (mutualisation)
	13	Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique
	14	Adopter une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	15	Préserver les arbres et les haies, mettre en œuvre une gestion adaptée et valoriser la ressource
	16	Protéger la biodiversité et renforcer les trames du territoire
	17	Mettre en œuvre un plan d'actions de gestion des risques naturels
	18	Sensibiliser le grand public autour des transitions et de l'adaptation au changement climatique
	19	Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie
Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	20	Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire
	21	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables

### 3.3 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial, grâce aux mesures d'évitement et de réduction, a permis de garantir que les actions proposées auront un moindre impact sur l'environnement, à la fois durant la phase de construction de la stratégie et également durant la construction et la rédaction du plan d'actions.

A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets.

Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (des derniers sont présentés dans l'évaluation environnementale et dans le plan d'action).

Les parties ci-après présentent une synthèse des incidences du PCAET sur les différentes thématiques :

Thématisques	Fiche Action	Sujets	Incidences	Types de mesures	Mesures
Climat	<b>Planifier le développement territorial des énergies renouvelables</b>	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Les installations de méthanisation peuvent conduire à une augmentation du trafic routier aux alentours pour l'approvisionnement des matières et générer un surplus d'émissions de GES	Réduire	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement
Qualité de l'air	<b>Planifier le développement territorial des énergies renouvelables</b>	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Les installations de méthanisation peuvent conduire à une augmentation du trafic routier aux alentours pour l'approvisionnement des matières, et potentiellement avoir un impact négatif sur la pollution de l'air (ammoniac, oxydes d'azote, particules). Le bois énergie génère également des particules fines.	Réduire	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement. Analyser les rejets régulièrement des installations et suivre leur optimisation afin de réduire au mieux les émissions de polluants dans l'air.
	<b>Préserver les arbres et les haies, inciter à leur développement et valoriser la ressource</b>	Valoriser la ressource en bois (énergétiquement)	Suivant les projets et la qualité du matériel utilisé, la combustion du bois, on peut avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'air via les émissions de particules fines.	Réduire	Promouvoir les modes de chauffage avec des labels de type « flamme verte ».
	<b>Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie</b>	Soutenir et accompagner la contractualisation entre les collectivités et les producteurs			

		Développer les chaufferies collectives et l'exemplarité des collectivités pour l'approvisionnement de la filière			
<b>Contexte énergétique</b>	<b>Planifier le développement territorial des énergies renouvelables</b>	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Les installations de méthanisation peuvent conduire à une augmentation du trafic routier aux alentours.	Réduire	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement.
	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Le développement des ENR peut générer de la consommation foncière	Eviter	Eviter de mettre en place des installations d'ENR sur des terrains agricoles ou naturels. Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthroposées).
<b>Artificialisation des sols</b>	<b>Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire</b>	Solaire (PV et thermique)			
	<b>Soutenir le déploiement d'une mobilité alternative</b>	Permettre le déploiement d'installations de bornes de recharge électriques	Le déploiement d'infrastructures de mobilité électrique pourra générer de la consommation foncière	Eviter	Pour la mobilité douce : privilégier des chemins existants
	<b>Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce</b>	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée	La création de nouvelles infrastructures peut générer de la consommation foncière	Eviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthroposées)
<b>Paysage et au patrimoine architectural</b>	<b>Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économique en foncier</b>	Réhabiliter les friches et logements vacants	L'isolation par l'extérieur peut avoir un impact négatif sur le patrimoine architectural	Eviter	Ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de le dégrader
		Stratégie de maîtrise foncière			
	<b>Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé</b>	Communiquer et accompagner les particuliers dans la rénovation	L'isolation par l'extérieur peut avoir un impact négatif sur le patrimoine architectural	Eviter	Ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de le dégrader
		Valorisation des entreprises locales de rénovation			

	<b>Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics</b>	Mise en place de Schéma Directeur Immobilier et Energétique et opérations d'investissements et rénovation patrimoine du	L'isolation par l'extérieur peut avoir un impact négatif sur le patrimoine architectural	Eviter	Ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de le dégrader
	<b>Préserver les arbres et les haies, inciter à leur développement et valoriser la ressource</b>	Valoriser la ressource en bois (énergétiquement)	L'usage du bois en tant que ressource énergétique peut modifier le paysage.	Réduire	Une gestion raisonnée et durable de la ressource permettra de limiter les impacts.
	<b>Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie</b>	Soutenir et accompagner la contractualisation entre les collectivités et les producteurs	L'usage du bois en tant que ressource énergétique peut modifier le paysage.	Réduire	Une gestion raisonnée et durable de la ressource permettra de limiter les impacts.
		Développer les chaufferies collectives et l'exemplarité des collectivités pour l'approvisionnement de la filière			
	<b>Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire</b>	Solaire (PV et thermique)	Les installations d'ENR peuvent impacter le paysage	Réduire	Veiller à une meilleure intégration possible des installations d'ENR dans le paysage – Les études préalables permettront d'identifier les sites ayant le moindre impact sur le paysage.
	<b>Planifier le développement territorial des énergies renouvelables</b>	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Les installations d'ENR peuvent impacter le paysage	Réduire	Veiller à une meilleure intégration possible des installations d'ENR dans le paysage – Les études préalables permettront d'identifier les sites ayant le moindre impact sur le paysage.
	<b>Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce</b>	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée	La création de nouvelles infrastructures peut impacter le paysage	Réduire	Veiller à une meilleure intégration possible des nouvelles infrastructures dans le paysage – Les études préalables permettront d'identifier les sites ayant le moindre impact sur le paysage.
<b>Biodiversité et au milieu naturel</b>	<b>Mettre en place une stratégie d'aménagement</b>	Réhabiliter les friches et logements vacants Stratégie de maîtrise foncière	Les travaux d'isolation par l'extérieur peuvent entraîner la condamnation des accès aux gîtes des chiroptères et	Eviter	Sensibiliser les habitants à la présence potentielle de chiroptères dans leurs bâtiments Evaluer la présence potentielle de

	<b>durable et économe en foncier</b>		oiseaux, déranger les individus en place, voire entraîner leur empoisonnement en cas d'utilisation de traitements du bois contre les parasites.		chiroptères / oiseaux avant travaux En cas de présence d'individus, maintenir les accès existants Eviter la réalisation de traitements des charpentes et boiserie si présence de chiroptères
				Réduire	Choisir des produits de toxicité réduite, et préférer le remplacement des bois trop attaqués par du bois non traité d'essence résistante aux insectes.
				Compenser	Si la rénovation par l'extérieur est envisagée avec impacts sur les accès aux lieux de nidification, des nichoirs devront être installés afin de compenser la perte des nids et des accès créés pour le passage des chiroptères
	<b>Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé</b>	Communiquer et accompagner les particuliers dans la rénovation Valorisation des entreprises locales de rénovation	La rénovation par l'extérieur peut impacter la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères).	Eviter	<i>Voir mesures ERC fiche action « Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier »</i>
	<b>Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics</b>	Mise en place de Schéma Directeur Immobilier et Energétique et opérations d'investissements et rénovation du patrimoine	La rénovation par l'extérieur peut impacter la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères).	Eviter	<i>Voir mesures ERC fiche action « Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier »</i>
	<b>Préserver les arbres et les haies, inciter à leur développement et valoriser la ressource</b>	Valoriser la ressource en bois (énergétiquement)	L'usage du bois en tant que ressource énergétique peut modifier le paysage.	Réduire	Une gestion raisonnée et durable de la ressource permettra de limiter les impacts.
	<b>Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie</b>	Soutenir et accompagner la contractualisation entre les collectivités et les producteurs  Développer les chaufferies collectives et l'exemplarité des collectivités pour l'approvisionnement de la filière	L'usage du bois en tant que ressource énergétique peut modifier le paysage.	Réduire	Une gestion raisonnée et durable de la ressource permettra de limiter les impacts.

	<b>Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire</b>	Solaire (PV et thermique)	Selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité (photovoltaïque au sol).	Réduire	Application des mesures environnementales issues des études d'impacts réalisées lors des projets d'implantation d'ENR
	<b>Planifier le développement territorial des énergies renouvelables</b>	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité (éolien, etc.)	Réduire	Application des mesures environnementales issues des études d'impacts réalisées lors des projets d'implantation d'ENR
<b>Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce</b>	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée	L'aménagement d'itinéraire cyclable peut impacter la biodiversité (selon les sites d'implantation des pistes cyclables)	Eviter	Développer des infrastructures cyclables dans des zones déjà artificialisées ou privilégier les chemins existants afin d'éviter un impact sur la biodiversité et les milieux naturels	
					Application des mesures environnementales issues des études d'impacts réalisées en cas de nouveaux aménagements
	Permettre les déplacements piétons sécurisés	Selon la localisation des aménagements, la biodiversité peut être impactée.	Eviter	Développer des infrastructures dans des zones déjà artificialisées	
Eau	<b>Planifier le développement territorial des énergies renouvelables</b>	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Les installations de méthanisation peuvent entraîner une pollution de la ressource en eau	Eviter	Analyser les rejets régulièrement. Suivre l'optimisation des installations afin d'éviter la pollution des sols et de l'eau. Application des mesures environnementales suite aux études d'impacts
Risques	<b>Planifier le développement territorial des énergies renouvelables</b>	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	L'utilisation du gaz dans les stations de méthanisation peut générer un risque de sécurité pour les personnes aux alentours.	Réduire	Application des mesures issues du dossier d'autorisation d'exploiter

			Les stations de méthanisation peuvent générer de mauvaises odeurs.		
	<b>Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce</b>	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée  Permettre les déplacements piétons sécurisés	Les cyclistes sont vulnérables vis-à-vis du risque routier (risque d'accrochage avec d'autres véhicules)	Réduire	Réflexion sur l'aménagement et la sécurisation des pistes / bandes cyclables
	<b>Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce</b>	Aménagement d'itinéraire cyclable et réflexion sur la circulation partagée  Permettre les déplacements piétons sécurisés	La création de nouvelles infrastructures peut accentuer le risque de ruissellement	Eviter	Avoir recourt au maximum à des surfaces déjà anthroposées et à des axes ou des chemins existants (notamment pour les voies cyclables).
				Réduire	En cas de création de nouveaux axes cyclables, si le recours à des chemins existants n'est pas possible, des matériaux perméables pourraient être utilisés.
<b>Déchets</b>	<b>Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier</b>	Réhabiliter les friches et logements vacants	La rénovation entraîne une production de déchets non négligeable	Réduire	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.
	<b>Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé</b>	Communiquer et accompagner les particuliers dans la rénovation	La rénovation entraîne une production de déchets non négligeable	Réduire	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.
	<b>Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics</b>	Mise en place de Schéma Directeur Immobilier et Energétique et opérations d'investissements et rénovation du patrimoine	La rénovation entraîne une production de déchets non négligeable	Réduire	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.
	<b>Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le</b>	Accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique, le développement d'énergies renouvelables, les process industriels vertueux	La rénovation entraîne une production de déchets non négligeable	Réduire	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.

	<b>changement climatique</b>				
	<b>Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire</b>	Solaire (PV et thermique)	Production de déchets lors de la fin de vie des panneaux photovoltaïques	Réduire	Prévoir le recyclage des panneaux lors de leur fin de vie.
	<b>Planifier le développement territorial des énergies renouvelables</b>	Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR	Production de déchets lors de la fin de vie des panneaux photovoltaïques	Réduire	Prévoir le recyclage des panneaux lors de leur fin de vie.
Milieu humain	<b>Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics</b>	Rénover l'éclairage public	Renforcement du sentiment d'insécurité en cas d'extinction des lumières la nuit	Eviter	Dans la mesure du possible, mise en place de détecteurs pour les passages les plus fréquentés

**Tableau 2.** Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation pour chaque fiche action

## 3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du Pays de Gâtine ou en limite de celle-ci.

Certaines actions sont même positives, en particulier pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux humides, ainsi que pour les chiroptères et l'avifaune.

**Toutefois, trois risques d'incidences négatives sont à considérer :**

- Une possible **incidence des travaux de rénovation** destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments, **sur les chiroptères** utilisant des gîtes anthropiques (et sur les autres espèces de ce groupe) : fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes... ;
- Une possible **incidence du développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation, hydraulique...)** sur les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qu'ils abritent ;
- Une possible incidence des **aménagements liés au développement de la mobilité durable** (pistes cyclables, bornes de recharge pour véhicules électriques, abribus, parkings de covoiturage...) sur les habitats d'intérêt communautaire.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- Mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter une **incidence des travaux de rénovation sur les chiroptères** (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...) ;
- Localisation des aménagements liés au développement de la mobilité durable hors des sites Natura 2000 du territoire et à distance des limites de ceux-ci ;
- Localisation des projets d'énergie renouvelables **hors des périmètres des sites Natura 2000** impérativement, mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter les impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, notamment aquatiques et de zones humides, et des espèces nichant au sol (comme le Busard Saint-Martin), **respect des mesures BCAC**, constructions de bâtiments ne devant pas impacter le bassin versant des habitats humides d'intérêt et devant se faire à plus de 3 km d'une zone Natura 2000 ;
- Concernant l'ensemble de ces projets, l'étude **le plus en amont possible** des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

*Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET du Pays de Gâtine sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, et par conséquent sur le réseau Natura 2000 dans sa globalité.*